

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2019

Le 8 Juillet 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Claude TRASSARD), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Brigitte COULON (Pouvoir Bernard GRISON), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Richard SIMMINI), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Pierre PERNET (Pouvoir Christine FORNES), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1^{er} janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique. Les Régions sont donc seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur leur territoire.

Il rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'une aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses. La CCDSV a voté en 2019, 20 000 € de nouveaux crédits pour l'aide aux commerces et aux petites entreprises.

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les chambres consulaires.

Le troisième dossier étudié par la Chambre de commerce et d'industrie sur notre territoire concerne un projet de création de *librairie* situé à Trévoux. Ce projet est porté et soutenu par une association d'habitants de Trévoux et des environs. Dans ce cadre, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « LA FOLLE AVENTURE » a été créée. Celle-ci a racheté le local commercial de l'ancienne Pharmacie située au 3 grande rue à Trévoux. Le local a été restauré et aménagé par la SCIC qui exploite l'activité. La librairie a ouvert ses portes le 18 mai 2019. Une libraire professionnelle a été embauchée. La création de cette activité de librairie contribue à renforcer l'attractivité du centre-ville de Trévoux et plus particulièrement la rue des Arts.

La demande de subvention porte sur le financement de l'aménagement du local d'activité : rénovation des murs et des sols, accessibilité des locaux, mise aux normes électriques, installation d'enseignes, acquisition de mobilier et de matériels d'exploitation, vitrophanie, réseau internet, système d'alarme, etc.

Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région en janvier 2019.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 27 389 €. L'aide de la Région sera d'un montant de 5 478 € sous réserve d'un cofinancement de 2 739 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, M. Michel RAYMOND ne prend pas part au vote :

- **DE VALIDER**, dans le cadre du dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien du projet de LIBRAIRIE LA FOLLE AVENTURE ;
- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de **2 739 €** à la SCIC LA FOLLE AVENTURE ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190708-2019C87-DE
Affichage le :

1 2 JUIL. 2019

A Trévoux, le 08/07/2019

1 2 JUIL. 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

